

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 1 de l'ordre du jour

CX/PR 14/46/1
février 2014 (rév)

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES

46^{ème} Session

Nanjing, République populaire de Chine, 5 - 10 mai 2014

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

La session se tiendra au Jinao Grand Hall de l'hôtel Nanjing Fairmont, Nanjing, République populaire de Chine du lundi 5 mai, à 9h30 au samedi 10 mai 2014

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
1	Adoption de l'ordre du jour	CX/PR 14/46/1
2	Désignation des rapporteurs	
3	Questions soumises au Comité par la Commission du Codex Alimentarius et d'autres organes subsidiaires	CX/PR 14/46/2
4(a)	Questions découlant de la FAO et de l'OMS	CX/PR 14/46/3
4(b)	Questions découlant des autres organisations internationales	CX/PR 14/46/4
5(a)	Rapport de la JMPR 2013 sur des considérations d'ordre général	Section 2 du rapport de la JMPR 2013 (anglais seulement)
5(b)	Rapport sur les réponses de la JMPR 2013 à des questions spécifiques soulevées par le CCPR	Section 3 du rapport de la JMPR 2013 (anglais seulement)
6	Projet et avant-projet de limites maximales de résidus de pesticides dans les produits destinés à l'alimentation humaine et animale à l'étape 7 et à l'étape 4	CX/PR 14/46/5 (anglais seulement)
	– Observations à l'étape 6 et à l'étape 3 (en réponse à CL 2014/02-PR)	CX/PR 14/46/5-Add.1
7	Document de discussion sur l'applicabilité des limites maximales de résidus du Codex pour les agrumes aux kumquats	CX/PR 14/46/6
8(a)	Projet de révision de la classification Codex des produits destinés à l'alimentation humaine et animale à l'étape 7: <i>Groupes de produits végétaux sélectionnés</i>	CX/PR 14/46/7
	– Observations à l'étape 6	CX/PR 14/46/7-Add.1
8(b)	Avant-projet de révision de la classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale à l'étape 4: <i>Autres groupes de produits sélectionnés</i>	CX/PR 14/46/8
	– Observations à l'étape 3	CX/PR 14/46/8-Add.1

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
8(c)	Avant-projet de Tableau 2 - Sélection et exemples de produits représentatifs (produits végétaux) (pour inclusion dans les <i>principes et directives relatifs à la sélection de produits représentatifs en vue de l'extrapolation de LMR de pesticides pour certains groupes de produits</i>) à l'étape 4	CX/PR 14/46/9
	– Observations à l'étape 3	CX/PR 14/46/9-Add.1
9	Avant-projet de directives sur les critères de performance spécifiques pour les méthodes d'analyse visant à déterminer les résidus de pesticides	CX/PR 14/46/10
	– Observations à l'étape 3	CX/PR 14/46/10-Add.1
10	Révision des principes de l'analyse des risques appliqués par le Comité du Codex sur les résidus de pesticides	CX/PR 14/46/11
	– Observations	CX/PR 14/46/11-Add.1 (anglais seulement)
11	Document de discussion sur les orientations à fournir en vue de l'établissement de limites maximales de résidus de pesticides pour les cultures mineures et les cultures spéciales	CX/PR 14/46/12
12	Établissement du calendrier et des listes Codex de pesticides à évaluer en priorité	CX/PR 14/46/13
13	Autres questions et travaux futurs	
14	Date et lieu de la prochaine session	
15	Adoption du rapport	

Note: Les documents de travail figureront sur le site web: www.codexalimentarius.org

Les formulaires d'inscription, d'autres informations logistiques et les documents de travail figureront aussi sur le lien direct du serveur ftp du Codex: <ftp://ftp.fao.org/codex/meetings/ccpr/ccpr46>

Les délégués sont invités à apporter en séance tous les documents qui leur auront été distribués, car aucune copie imprimée sera disponible lors de la session, sauf pour les documents de session à savoir les documents de séance (CRDs).

NOTES RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 11	Établissement des listes Codex de pesticides à évaluer en priorité: L'élaboration de la liste prioritaire correspond à l'étape 1 de la procédure d'élaboration des LMR du Codex. Le Comité examinera un document préparé par le Président du Groupe de travail sur les priorités (présenté comme un document de séance) sur la base du document CX/PR 14/46/13 contenant des propositions rassemblées pour les listes de priorité des pesticides sur la base observations soumises par les gouvernements membres en réponse au document CL 2014/02-PR.
-----------------	---